

CHARTE DU RANDONNEUR

Ne vous écartez pas des chemins balisés.
En cas de doute sur le cheminement, **le balisage est prioritaire sur le descriptif**.

Respectez la nature.
Ne cueillez pas de fleurs ou plantes.
Ne pas déranger et ne pas nourrir les animaux.

Ne jetez pas vos détritus, emportez-les.

Respectez la propriété privée.
Refermez barrières et clôtures après votre passage.

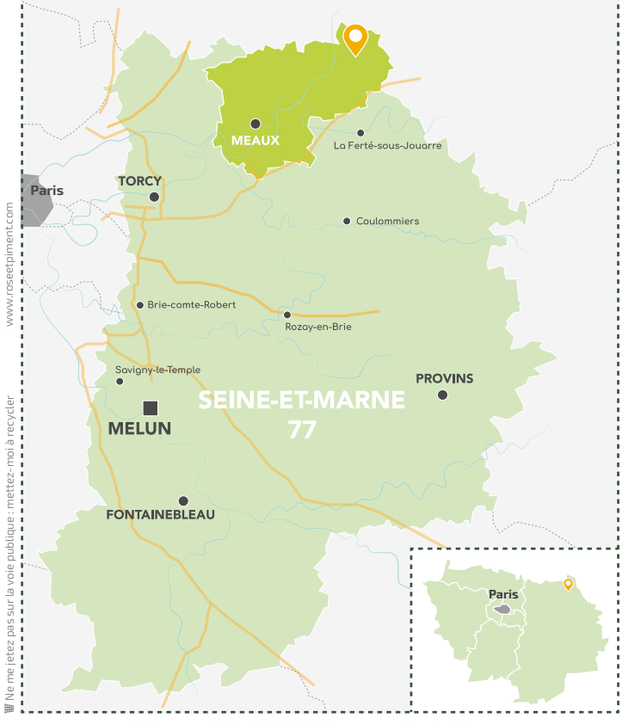
Lorsque cela est possible, **retirez tout obstacle** sur votre chemin.

Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse. (Renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne)

Faites attentions aux tiques.

Choisissez une tenue adaptée au parcours et à la météo.

INFORMATIONS PRATIQUES



www.roseetpiment.com
Ne me jetez pas sur la voie publique : mettez-moi à recycler

Voir carte IGN n°2513 OT Meaux vallée de l'Ourcq.

Départ : Parking de la gare de Crouy-sur-Ourcq
GPS : Lat : 49.09174664 Lng : 3.06304816
UTM : 504603.02 E 5437656.815N 31U

www.meaux-marne-ourcq.com

NUMÉROS D'URGENCE

112 N° Européen d'urgence (**15** Samu / **17** Police / **18** Pompiers)

114 SMS pour les sourds et malentendants

CARTE DE RANDONNÉE PÉDESTRE

→ CROUY-SUR-OURCQ



LES POTIER DE GESVRES

Vous apprécierez, grâce à ce petit parcours ombragé, toute la richesse du patrimoine et la diversité d'une nature encore préservée.

8.6 km		BALISAGE	●
2h50		DIFFICULTÉ	
0 m		THÉMATIQUE	NATURE



LA DYNASTIE DES GESVRES

Louis Potier, secrétaire d'Etat en 1589, baron de Gesvres, comte de Tresmes, construit le château et se fait enterrer au prieuré de Raroy. René Potier (1579-1670), lieutenant-général de Champagne, familier du roi, épouse Marguerite de Luxembourg.

Puis les périodes fastueuses font place à une succession d'épisodes plus désastreux. Léon Potier, grand courtisan chargé d'honneurs, duc en 1670, ruine ses enfants. Plus tard, François-Joachim épouse Emilie Mascrany qui demande le divorce pour impuissance du conjoint. Malgré des mariages prestigieux, les dettes s'accumulent.

En 1793, le dernier duc Louis Joachim brûle ses titres, cherche les attestations de civisme et termine sur l'échafaud place de Vincennes le 7 juillet 1794.



ITINÉRAIRE
DE LA RANDONNÉE

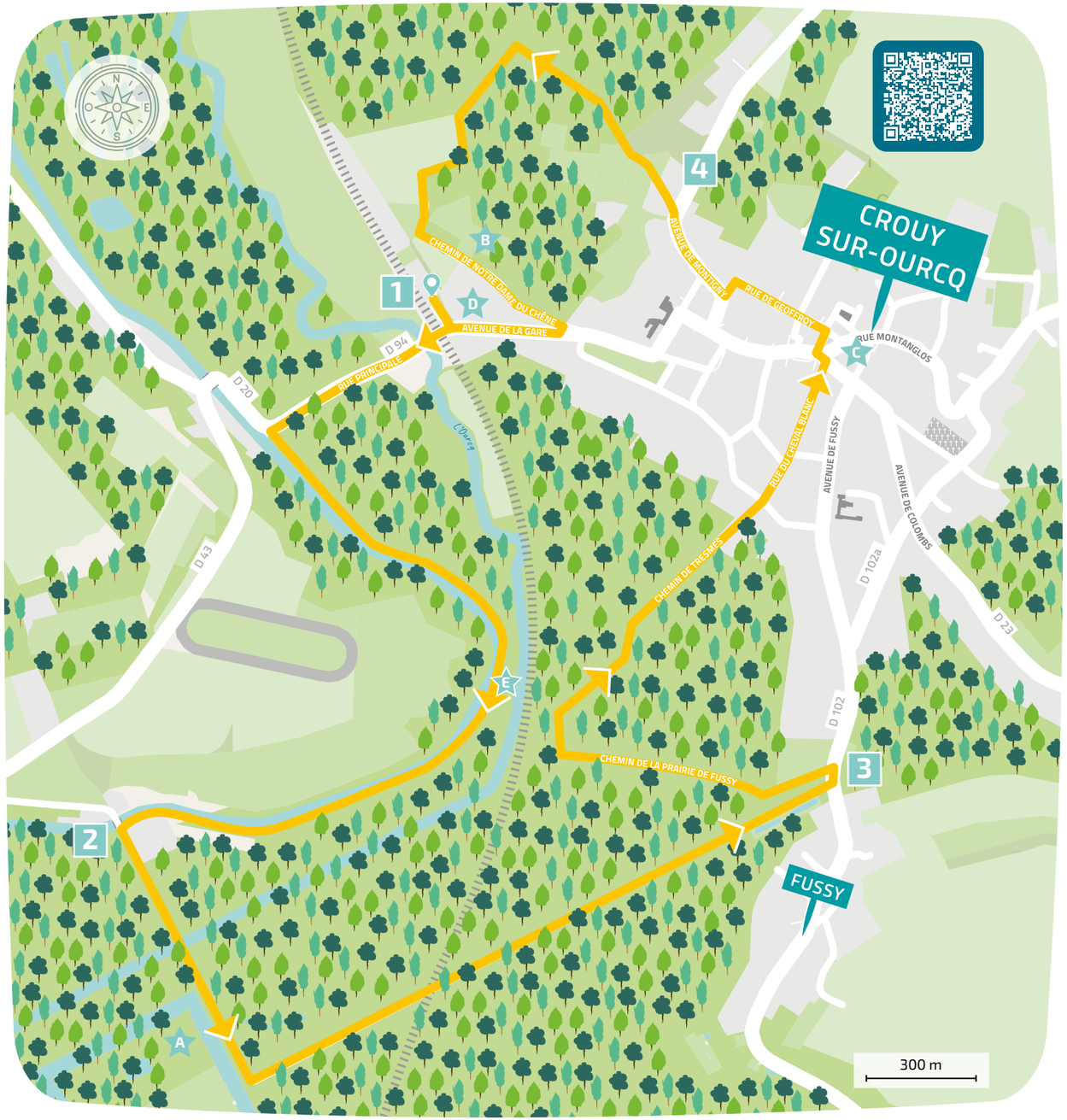
CROUY-SUR-OURCQ
FUSSY

1 **De la gare, se diriger à droite.** Prendre la D94 à droite, franchir la voie ferrée puis le pont sur l'Ourcq. Avant le canal, s'engager à gauche sur le chemin de halage du canal de l'Ourcq.

2 **A la hauteur du pont de Gesvres,** descendre à gauche, franchir l'Ourcq et gagner les douves du château de Gesvres. Prendre à gauche la route qui traverse le marais et traverse la voie ferrée. Emprunter à gauche la D 102 sur quelques mètres.

3 **S'engager sur le chemin à gauche.** Il longe le ru de la Croix- Hélène. Continuer par le sentier qui entre dans le marais de la Grande -Prairie à droite (bien suivre ensuite le balisage) et poursuivre par une large allée herbeuse. Après le bassin de traitement des eaux, pénétrer dans le bourg par la rue du Cheval-Blanc. Au bout, tourner à gauche, contourner la place à droite, prendre la rue Geoffroy à gauche, puis la D 102 à droite.

4 **Dans le virage à droite, poursuivre par le chemin en face.** Il entre dans le bois, conduit à l'oratoire de Notre-Dame-du- Chêne, vire à gauche puis passe le manoir aux Quatre-Vents et débouche dans l'avenue de la Gare. La prendre à droite et rejoindre la gare.



LES INCONTOURNABLES


A Le château de Gesvres


B Oratoire Notre-Dame du Chêne


C Crouy-sur-Ourcq


D Donjon du Haussoy


E Canal de l'Ourcq à Crouy

LÉGENDE

CONTINUITÉ RAPPEL		TOURNER À GAUCHE	
TOURNER À DROITE		MAUVAISE DIRECTION	

Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département. Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse : http://sentinelles.sportsdenature.fr/ et en sélectionnant l'activité «randonnée».

Crédits photos : © CCPO - © Mellie JUMELLE - © Benjamin DENOYELLE